



États financiers consolidés

**THE NEW BRUNSWICK MUSEUM /
LE MUSÉE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercices clos le 31 mars 2013 et 2012

**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
One Factory Lane
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (le Musée), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2013, 31 mars 2012 et 1^{er} avril 2011, l'état consolidé des gains de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013, les états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2013, au 31 mars, 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que de ses gains de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et les états consolidés et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'état consolidé de la situation financière au 1^{er} avril 2011 a été audité par un autre cabinet de comptables agréés.

Comptables agréés

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le 14 juin 2013
Saint John, Canada

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers consolidés

Exercices clos le 31 mars 2013 et 2012

Les états consolidés de la situation financière	1
États consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
États consolidés des flux de trésorerie	3
État consolidé des gains de réévaluation	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 12

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les états consolidés de la situation financière

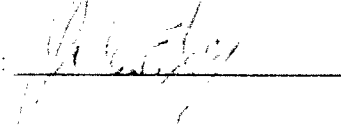
Au 31 mars 2013, 31 mars 2012 et au 1 avril 2011

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	31 mars 2013	31 mars 2012	1 avril 2011
Actif							
Actif à court terme							
Trésorerie	- \$	- \$	5 031 \$	1 766 \$	6 797 \$	51 531 \$	161 927 \$
Placements à court terme (note 3)	-	-	13 137	184 803	197 940	208 223	428 087
Comptes débiteurs							
Clients	64 955	-	-	-	64 955	64 748	62 663
Subventions	5 518	-	225 891	10 694	242 103	141 720	144 244
Sommes à recevoir de la province du N-B	-	-	290 872	-	290 872	266 925	59 505
Frais payés d'avance	48 312	-	-	-	48 312	56 864	82 683
Stocks	43 480	-	-	-	43 480	38 384	43 745
	162 265	-	534 931	197 263	894 459	828 395	982 854
Placements (note 3)	-	-	-	1 629 039	1 629 039	1 540 160	1 342 574
Immobilisations corporelles (note 4)	-	45 944	-	-	45 944	50 175	57 965
Collections et acquisitions	2	-	-	-	2	2	2
	162 267 \$	45 944 \$	534 931 \$	1 826 302 \$	2 569 444 \$	2 418 732 \$	2 383 395 \$
Passif et soldes des fonds							
Passif à court terme							
Cheque émis en excédent des fonds en dépôt	3 447 \$	- \$	- \$	- \$	3 447 \$	- \$	- \$
Comptes créditeurs et charges à payer	179 014	-	7 091	-	186 105	207 064	217 306
Sommes à payer à la province du N-B	-	-	-	-	-	-	60 492
Emprunts interfonds	(44 963)	-	54 621	(9 658)	-	-	-
	137 498	-	61 712	(9 658)	189 552	207 064	277 798
Soldes de fonds							
Non grevés d'affectations	24 769	-	-	-	24 769	21 111	18 630
Affectations d'origine interne	-	-	86 555	24 191	110 746	114 746	85 866
Affectations d'origine externe	-	-	386 664	-	386 664	312 810	231 381
Dotations	-	-	-	1 570 278	1 570 278	1 515 270	1 501 718
Gains de réévaluation cumulés	-	-	-	241 491	241 491	197 556	210 037
Immobilisations corporelles	-	45 944	-	-	45 944	50 175	57 965
	24 769	45 944	473 219	1 835 960	2 379 892	2 211 668	2 105 597
	162 267 \$	45 944 \$	534 931 \$	1 826 302 \$	2 569 444 \$	2 418 732 \$	2 383 395 \$

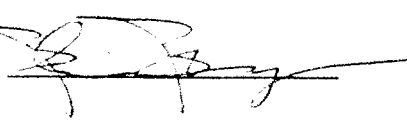
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur :



Administrateur :



THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	Fonds d'administration générale	Fonds d'immo- bilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds de dotation	2013	2012
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 231 000 \$	– \$	477 011 \$	– \$	2 708 011 \$	2 675 840 \$
Fédérales	–	–	82 878	–	82 878	20 078
Revenus d'intérêts	1 982	–	46	57 623	59 651	60 521
Fondation Webster	–	–	–	38 835	38 835	37 245
Services du Musée (note 5)	186 948	–	6 390	–	193 338	174 835
Autres octrois	–	–	142 961	–	142 961	148 765
Legs et dons	–	–	56 139	20 126	76 265	94 150
	2 419 930	–	765 425	116 584	3 301 939	3 211 434
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 965 115	–	107 737	–	2 072 852	2 145 781
Matériaux fournitures et services	485 668	–	527 493	14 944	1 028 105	879 819
Amortissement	–	33 404	–	–	33 404	31 243
Collections et acquisitions	32 638	–	23 046	–	55 684	28 225
Subventions de recherche	–	–	4 000	–	4 000	3 000
	2 483 421	33 404	662 276	14 944	3 194 045	3 088 068
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(63 491)	(33 404)	103 149	101 640	107 894	123 366
Gain (perte) à la vente de placements	–	–	–	16 395	16 395	(4 814)
Excédent net (insuffisance)	(63 491)	(33 404)	103 149	118 035	124 289	118 552
Solde de fonds, début de l'exercice	21 111	50 175	381 976	1 758 406	2 211 668	2 105 597
	(42 380)	16 771	485 125	1 876 441	2 335 957	2 224 149
Virement interfonds	67 149	29 173	(11 906)	(84 416)	–	–
Les gains (pertes) de réévaluation	–	–	–	43 935	43 935	(12 481)
Solde de fonds, exercice clos	24 769 \$	45 944 \$	473 219 \$	1 835 960 \$	2 379 892 \$	2 211 668 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent net	124 289 \$	118 552 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 404	31 243
Perte (gain) sur la vente de placements	(16 395)	4 814
	141 298	154 609
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		
Client	(207)	(2 085)
Subventions	(100 383)	2 524
Somme à recevoir de la province du N-B	(23 947)	(207 420)
Frais payés d'avance	8 552	25 819
Stock	(5 096)	5 361
Comptes créditeurs et charges à payer	(20 959)	(10 242)
Somme à payer à la province du N-B	—	(60 492)
	(742)	(91 926)
Activités de placements		
Produits de la vente de placements	286 137	431 679
Acquisition de placements	(304 403)	(426 696)
	(18 266)	4 983
Activités d'investissement en immobilisation		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 173)	(23 453)
Diminution de la trésorerie		
	(48 181)	(110 396)
Trésorerie, début de l'exercice		
	51 531	161 927
Trésorerie, exercice clos		
	3 350 \$	51 531 \$
Trésorerie à la clôture de l'exercice comprend		
Trésorerie	6 797 \$	51 531 \$
Cheque émis en excédent des fonds en dépôt	(3 447)	—
	3 350 \$	51 531 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État consolidé des gains de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2013

	2013
Gains de réévaluation cumulés, début de l'exercice	197 556 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables à	
Placements à long terme	(3 056)
Revenu fixe	46 991
Instruments de capitaux propres	43 935
Gains de réévaluation cumulés, exercice clos	241 491 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

The New Brunswick Museum / Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la Province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (« la Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

Le 1^{er} avril 2012 le Musée a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public et a choisi de se conformer à la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Il s'agit de ses premiers états financiers établis conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les normes comptables pour le secteur public, le Musée a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de cette transition est le 1^{er} avril 2011 et toutes les informations comparatives ont été présentées en appliquant les normes comptables pour le secteur public.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Musée a choisi d'adopter la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

(a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiques par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants :

(i) Fonds d'administration générale

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidien du Musée.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclus les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux immobilisations corporelles du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit :

Élément d'actif	Taux
Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

Pour l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

(iii) Fonds affectés

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes :

Subventions - Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien - Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons - Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevés d'une affection d'origine interne - Sommes affectées par le conseil aux expositions et aux renouvellements des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables (suite)

(a) Présentation des états financiers (suite)

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée et les produits financiers de ces dotations qui sont grevés d'affectations diverses. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés :

Dons généraux - Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs - Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections - Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Fonds de dotation affecté à la recherche

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les termes et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds Webster - Les apports reçus du fonds Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-dessus. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables (suite)

(b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La société a décidé de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur non réalisés sont comptabilisées dans l'état consolidé des gains de réévaluation. Les gains réalisés sont transférés à l'état des résultats

La juste valeur est déterminée en référence du cours acheteur. Les acquisitions et ventes de placement sont comptabilisées à la date de la transaction et les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés.

(c) Constatation des produits

(i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes du gouvernement sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement, que les services ont été rendus et que la perception est raisonnablement assurée. Les legs et les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus. Les autres revenus provenant de la vente de biens ou de la prestation de services sont constatés lorsque la transaction a été exécutée et que le recouvrement final soit raisonnablement sûr.

(ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel.

(d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et autres coûts qui sont directement engagés pour apporter les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non recouvrables directement attribuables à l'acquisition des stocks.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

1. Principales conventions comptables (suite)

(e) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : sciences humaines, archives et recherche, bibliothèque et sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines comprennent des artefacts de l'histoire et de la technologie, des beaux arts et des arts décoratifs. Les archives et la bibliothèque de recherche contiennent des matériaux d'archive, des photographies, des monographies, y compris des titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles comprennent des collections géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

(f) Services contribués

À chaque année, un nombre important de bénévoles contribuent une partie importante de leur temps. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur, les services fournis ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(g) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Adoption des nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2012 le Musée a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public et a choisi de se conformer à la série de normes 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public (OSBLSP). Il s'agit de ses premiers états financiers établis conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les normes comptables pour le secteur public, le Musée a adopté les changements rétrospectivement. La date de cette transition est le 1^{er} avril 2011 et toutes les informations comparatives ont été présentées en appliquant les normes comptables pour le secteur public.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les soldes de fonds au 1^{er} avril 2011 ainsi que sur l'excédent net pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

3. Placements

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 avril 2011
Placements à court terme			
Bons du trésor	35 322 \$	30 725 \$	93 652 \$
Obligations venant à échéance d'ici un an	162 618	177 498	334 435
	197 940 \$	208 223 \$	428 087 \$
Placements à long terme			
Obligations	899 611 \$	867 298 \$	673 002 \$
Titres en capitaux propres	729 428	672 862	669 572
	1 629 039 \$	1 540 160 \$	1 342 574 \$

4. Immobilisations corporelles

31 mars 2013	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	263 673 \$	256 681 \$	6 992 \$
Matériel	419 437	384 725	34 712
Mobilier	85 997	81 757	4 240
	769 107 \$	723 163 \$	45 944 \$
31 mars 2012	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	256 911 \$	249 708 \$	7 203 \$
Matériel	397 026	360 618	36 408
Mobilier	85 997	79 433	6 564
	739 934 \$	689 759 \$	50 175 \$
1 avril 2011	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	249 539 \$	244 744 \$	7 795 \$
Matériel	380 943	340 742	40 201
Mobilier	85 997	76 028	9 969
	716 479 \$	661 514 \$	57 965 \$

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

5. Produits et charges du Fonds d'administration générale – Comparaison détaillée avec le budget

	2013	2013
	Réel	Budget (non audité)
Produits		
Subventions provinciales	2 231 000 \$	2 231 000 \$
Services du Musée	186 948	179 000
Revenus d'intérêts	1 982	2 500
	<u>2 419 930</u>	<u>2 412 500</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 965 115	2 037 575
Activités	275 841	240 000
Commercialisation et développement	60 272	70 000
Section du conservateur et bibliothèque	93 246	60 000
Expositions et services techniques	66 732	52 500
Services aux visiteurs	18 709	17 500
Activités communautaires	3 506	10 000
	<u>2 483 421</u>	<u>2 487 575</u>
Insuffisance des charges par rapport aux produits	(63 491) \$	(75 075) \$

6. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants :

	2013	2012
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	293 359 \$	219 629 \$
Droits d'entrée	95 525	102 378
Location d'installations	18 994	21 823
Cotisations des membres	12 703	9 608
	<u>420 581</u>	<u>353 438</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	233 633	178 603
	<u>186 948 \$</u>	<u>174 835 \$</u>

THE NEW BRUNSWICK MUSEUM / LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

7. Risques financiers

(a) Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit résultant de la possibilité que les parties ne s'acquittent pas de leurs obligations financières, plus précisément, le risque que les émetteurs d'obligations fassent défaut sur le paiement des intérêts ou du principal à l'échéance, ou que les créances du Musée ne soient pas recouvrées. Le risque de crédit sur les obligations est largement atténué par la politique d'investissement du Musée qui permet uniquement l'achat d'obligations de haute qualité. Le risque de crédit sur les comptes clients est amoindri par le fait que 65 % de ces comptes sont avec le gouvernement fédéral, les organismes gouvernementaux ou liés aux obligations mentionnées ci-dessus.

(b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement du Musée est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que le Musée conclue des transactions en dollars américains et n'utilise pas de contrats à terme. Le portefeuille de placements du Musée est investi principalement dans des obligations et valeurs canadiennes et est donc exposé à un risque de change minime.

(c) Risque du marché

Le Musée est exposé au risque du marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché.

Le Musée a une politique de fonds de placement et les investissements du fonds de dotations sont gérés par un gestionnaire de fonds d'investissement professionnel. La politique d'investissement du Musée a été conçue pour assurer que les biens du Musée sont investis de manière prudente. Afin d'optimiser le rendement à un niveau approprié de risque, la politique fournit des lignes directrices quant à la diversité, la qualité et la composition des actifs qui est constitué de 0 % - 10 % de trésorerie, 50 % - 65 % de placements à revenu fixe et 25 % - 40 % des titres à capitaux propres.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Les placements viennent à échéance à diverses dates allant de juin 2012 à janvier 2017 et produisent de l'intérêt à des taux qui varient entre 2,40 % et 5,25 %.